

**CONDITIONS DEFINITIVES
TURBOS A ECHEANCE OUVERTE SUR INDICE
EN DATE DU 12 mai 2010**

Emetteur	: Société Générale
Date de Lancement	: 6 mai 2010
Date d'Emission	: 14 mai 2010
Preneur ferme	: SG Option Europe
Organisme(s) de Compensation	: Euroclear France, Euroclear Bank, Clearstream Banking
Place de cotation des Turbos	: Euronext Paris

<i>Indice CAC 40[®] (code ISIN FR0003500008)</i>	
- Promoteur de l'Indice	Euronext Paris S.A.
- Agent de Calcul de l'Indice	Euronext Paris S.A.
- Prix de Référence	le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte. En cas d'exercice supérieur à 10.000 Turbos un même jour par un même Porteur, le Prix de Référence pourra être augmenté des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	non applicable
- Marché Lié	Euronext.liffe, Paris
- Taux de Conversion	non applicable

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Parité	Prix d'émission	Prix d'Exercice Initial
1	Put	5.000.000	100	EUR 1,57	EUR 3.800
2	Put	5.000.000	100	EUR 3,57	EUR 4.000

Tranche	Taux de Financement	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	code ISIN	code mnémonique
1	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (jusqu'à Euribor 3 M – 10%)	EUR 3.686	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896860	7403S
2	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (jusqu'à Euribor 3 M – 10%)	EUR 3.880	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896878	7404S

Indice Dow Jones EURO STOXX 50® (code ISIN EU0009658145)	
- Promoteur de l'Indice	STOXX Limited
- Agent de Calcul de l'Indice	STOXX Limited
- Prix de Référence	le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte. En cas d'exercice supérieur à 10.000 Turbos un même jour par un même Porteur, le Prix de Référence pourra être augmenté des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	non applicable
- Marché Lié	EUREX
- Taux de Conversion	non applicable

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Parité	Prix d'émission	Prix d'Exercice Initial
3	Put	5.000.000	100	EUR 1,25	EUR 2.800
4	Put	5.000.000	100	EUR 2,25	EUR 2.900
5	Put	5.000.000	100	EUR 3,25	EUR 3.000

Tranche	Taux de Financement	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	code ISIN	code mnémonique
3	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (jusqu'à Euribor 3 M – 10%)	EUR 2.716	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010897025	7405S
4	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (jusqu'à Euribor 3 M – 10%)	EUR 2.813	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896902	7406S
5	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (jusqu'à Euribor 3 M – 10%)	EUR 2.910	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896928	7407S

Forme des Turbos

Les Turbos sont émis au porteur. La propriété des Turbos sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L 211-4 du Code monétaire et financier.

Devise de Règlement

EUR

Exercice des Turbos

Conformément aux dispositions du Prospectus de Base, les Turbos sont exerçables par le Porteur à tout moment pendant la Période d'Exercice ou automatiquement exercés lors de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance ou en cas d'échéance anticipée au gré de l'Emetteur.

Modalités de règlement	Paiement en numéraire du Montant Différentiel ou du Montant Différentiel Anticipé, selon le cas.
Modalités d'assimilation	Non applicable
Nombre minimum de Turbos négociables sur Euronext Paris	1 Turbo par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de 1 Turbo)
Nombre minimum de Turbos exerçable	1.000 Turbos par tranche (ou, au-delà de ce minimum, exercice par multiple entier de 1.000 Turbos)
Radiation d'Euronext Paris / autre(s) marché(s)	La radiation interviendra à l'ouverture du sixième jour de bourse à Paris précédant la Date de Maturité (incluse) des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les plus brefs délais et procédera ensuite à leur radiation.
Site internet de l'Emetteur	www.sgbourse.fr
Contact investisseurs	Société Générale N° Azur 0810 30 20 20
Référence du Prospectus de Base, du(des) Supplément(s), du Document de Référence	<ul style="list-style-type: none"> - Prospectus de Base visé par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 10 juillet 2009 sous le n° 09-223, - Suppléments visés par l'AMF le 6 août 2009 sous le n° 09-235, le 4 septembre 2009 sous le n° 09-252, le 16 octobre 2009 sous le n° 09-297, le 12 novembre 2009 sous le n° 09-328, le 14 janvier 2010 sous le n° 10-007, le 18 février 2010 sous le n° 10-025, le 8 mars 2010 sous le n° 10-042, le 19 avril 2010 sous le n° 10-102, le 10 mai 2010 sous le n° 10-122, - Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2010 sous le n° D.10-0087, - Première actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 6 mai 2010 sous le n° D.10-0087-A01.

L'attention des acheteurs potentiels est attirée sur le fait que :

- ils doivent lire ces Conditions Définitives en liaison avec le Prospectus de Base, les Suppléments, le Document de Référence et l'actualisation cités ci-dessus,
- de par leur nature, les Turbos sont susceptibles de connaître des variations de valeur considérables pouvant aboutir, dans certains cas, à la perte de la totalité du prix d'achat des Turbos. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de ne prendre leur décision qu'après avoir soigneusement examiné, avec leurs conseillers, si l'investissement envisagé correspond bien à leurs besoins et à leurs moyens,
- seule la version française du Prospectus de Base et des Suppléments a été visée par l'AMF. La traduction anglaise est pour information seulement.

LES TURBOS N'ONT PAS ETE ET NE SERONT PAS ENREGISTRES EN VERTU DU *UNITED STATES SECURITIES ACT 1933*, TEL QU'AMENDE, ET LA NEGOCIATION DES TURBOS N'A PAS ETE APPROUVEE PAR LA *UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION* EN VERTU DU *UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT*. NI LES TURBOS, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT A AUCUN MOMENT ETRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NEGOCIES OU LIVRES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS NI A DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU A LEUR PROFIT. SUR LA DESCRIPTION DES RESTRICTIONS EN MATIERE D'OFFRE ET DE VENTE DES TURBOS, VOIR LE CHAPITRE "RESTRICTIONS A L'OFFRE DES TURBOS" DU PROSPECTUS DE BASE.

Extrait de la licence de l'indice CAC 40® :

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

"CAC40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

Extrait de la licence Dow Jones EURO STOXX 50® :

"L'indice Dow Jones EURO STOXX 50® est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle. L'indice Dow Jones EURO STOXX 50® et les marques déposées associées font l'objet d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à la Société Générale."

"Dow Jones EURO STOXX 50® est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation."

STOXX et Dow Jones n'ont d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Dow Jones EURO STOXX 50® et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Turbos.

STOXX et Dow Jones :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du Turbo qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Turbo ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du Turbo, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Turbo.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Turbo ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones EURO STOXX 50®.

STOXX & Dow Jones déclinent toute responsabilité relative au Turbo. Plus particulièrement,

- **STOXX et Dow Jones ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:**
- **Les résultats devant être obtenus par le Turbo, le détenteur de parts du Turbo ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50® et des données incluses dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50®;**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50® et des données qu'il contient;**
- **La négociabilité de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;**
- **STOXX et Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50® ou les données qu'il contient;**
- **En aucun cas, STOXX ou Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et Dow Jones ont été avertis de l'existence de tels risques.**

Le contrat de licence entre la Société Générale et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs de parts du Turbo ou de tiers.

FINAL TERMS
OPEN-END TURBOS ON INDEX
DATED 12 May 2010

English free translation for information purposes only

Issuer : Société Générale
Launch Date : 6 May 2010
Issue Date : 14 May 2010
Manager : SG Option Europe
Clearance Institution(s) : Euroclear France, Euroclear Bank, Clearstream Banking
Place of listing of the Turbos : Euronext Paris

CAC 40[®] Index (ISIN code FR0003500008)	
- Sponsor	Euronext Paris S.A.
- Index Calculation Agent	Euronext Paris S.A.
- Settlement Price	the closing price of the Index on the Valuation Date, subject to the provisions provided in the Terms and Conditions of the open-end Turbos. In the case of an exercise of Turbos higher than 10,000 Turbos a same day by a same Warrantholder, the Settlement Price should be increased, by the trading costs for the Issuer, costs being at the maximum equal to 0.30% of the Settlement Price.
- Observation Hours	not applicable
- Related Exchange	Euronext.liffe, Paris
- Conversion Rate	not applicable

Tranche	Type of Turbos	Number of Turbos	Parity	Issue price	Initial Exercise Price
1	Put	5,000,000	100	EUR 1.57	EUR 3,800
2	Put	5,000,000	100	EUR 3.57	EUR 4,000

Tranche	Financing Interest Rate	Initial Stop Loss Level	Percentage	ISIN code	mnemonic code
1	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (up to Euribor 3 M – 10%)	EUR 3,686	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896860	7403S
2	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (up to Euribor 3 M – 10%)	EUR 3,880	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896878	7404S

Dow Jones EURO STOXX 50[®] Index (ISIN code EU0009658145)	
- Sponsor	STOXX Limited
- Index Calculation Agent	STOXX Limited
- Settlement Price	the closing price of the Index on the Valuation Date, subject to the provisions provided in the Terms and Conditions of the open-end Turbos. In the case of an exercise of Turbos higher than 10,000 Turbos a same day by a same Warranholder, the Settlement Price should be increased, by the trading costs for the Issuer, costs being at the maximum equal to 0.30% of the Settlement Price.
- Observation Hours	not applicable
- Related Exchange	EUREX
- Conversion Rate	not applicable

Tranche	Type of Turbos	Number of Turbos	Parity	Issue price	Initial Exercise Price
3	Put	5,000,000	100	EUR 1.25	EUR 2,800
4	Put	5,000,000	100	EUR 2.25	EUR 2,900
5	Put	5,000,000	100	EUR 3.25	EUR 3,000

Tranche	Financing Interest Rate	Initial Stop Loss Level	Percentage	ISIN code	mnemonic code
3	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (up to Euribor 3 M – 10%)	EUR 2,716	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010897025	7405S
4	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (up to Euribor 3 M – 10%)	EUR 2,813	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896902	7406S
5	Euribor 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) – 2% (up to Euribor 3 M – 10%)	EUR 2,910	3 % (minimum: 0%, maximum: 10%)	FR0010896928	7407S

Form of Turbos

The Turbos are in bearer form. The Turbos' ownership will be denoted by a registration in an account, in accordance with article L 211-4 of the French *Code monétaire et financier*.

Settlement Currency

EUR

Exercise of Turbos

According to the provisions of the Base Prospectus, Turbos are exercisable by the Warranholder at any time during the Exercise Period or automatically exercised upon the occurrence of a Stop Loss Event or of an early termination by the Issuer.

Settlement provisions

Settlement Amount or Early Settlement Amount, as the case may be, paid by cash.

Provisions for fungibility ("assimilation")	Not applicable
Minimum number of Turbos tradable on Euronext Paris	1 Turbo per tranche (or, above such minimum, trading by integral multiple of 1 Turbo)
Minimum number of Turbos exercisable	1,000 Turbos per tranche (or, above such minimum, exercise by integral multiple of 1,000 Turbos)
Delisting from Euronext Paris / other(s) market(s)	The delisting will take place at opening of the sixth trading day in Paris preceding the Expiration Date (included), subject to any amendments to this timetable by the competent market regulators. The Issuer may in no case be held liable for such an amendment. In the case of the occurrence of a Stop Loss Event, Euronext Paris will suspend the trading of the Turbos as soon as possible and then will delist them.
Issuer's website	www.sgbourse.fr
Investor's contact	Société Générale N° Azur 0810 30 20 20
Reference of the Base Prospectus, the Supplement(s), the Registration Document	<ul style="list-style-type: none"> - Base Prospectus filed with the <i>Autorité des marchés financiers</i> ("AMF") on 10 July 2009 under n° 09-223, - Supplement approved by the AMF on 6 August 2009 under n° 09-235, 4 September 2009 under n° 09-252, 16 October 2009 under n° 09-297, 12 November 2009 under n° 09-328, 14 January 2010 under n° 10-007, 18 February 2010 under n° 10-025, 8 March 2010 under n° 10-042, 19 April 2010 under n° 10-102, 10 May 2010 under n° 10-122, - Registration Document filed with the AMF on 4 March 2010 under n° D.10-0087, - First update to the Registration Document filed with the AMF on 6 May 2010 under n° D.10-0087-A01.

The attention of prospective purchasers is drawn to the fact that :

- they should read these Final Terms in conjunction with the Base Prospectus, the Supplements, the Registration Document and the update hereafter described,
- due to their nature, Turbos may be subject to considerable fluctuations in value, which may, in certain circumstances, result in a total loss of the purchase price of the Turbos. Prospective purchasers should reach an investment decision only after careful consideration, with their own advisers, of the suitability of such Turbos in light of their particular financial circumstances, the information set forth herein and in the Base Prospectus,
- the sole version of the Base Prospectus and the Supplements with a visa granted by the AMF is the French version. The English translation is for information purposes only.

THE TURBOS HAVE NOT BEEN AND WILL NOT BE REGISTERED UNDER THE U.S. SECURITIES ACT OF 1933, AS AMENDED, AND TRADING IN THE TURBOS HAS NOT BEEN APPROVED BY THE UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION UNDER THE UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT. TURBOS, OR INTERESTS THEREIN, MAY NOT AT ANY TIME BE OFFERED, SOLD, RESOLD OR DELIVERED, DIRECTLY OR INDIRECTLY, IN THE UNITED STATES OR TO, OR FOR THE ACCOUNT OR BENEFIT OF, A U.S. PERSON. FOR A DESCRIPTION OF THE RESTRICTIONS ON OFFERS AND SALES OF THE TURBOS, SEE THE SECTION "PURCHASE AND SALE" IN THE BASE PROSPECTUS.

Extract of the CAC 40® Index license:

"Euronext Paris S.A. has all proprietary rights with respect to the Index. In no way Euronext Paris S.A. and any direct or indirect affiliates sponsor, endorse or are otherwise involved in the issue and offering of the product. Euronext Paris S.A. and any direct or indirect affiliates disclaim any liability to any party for any inaccuracy in the data on which the Index is

based, for any mistakes, errors, or omissions in the calculation and/or dissemination of the Index, or for the manner in which it is applied in connection with the issue and offering of the product.

"CAC40[®]" and "CAC[®]" are registered trademarks of Euronext N.V. subsidiary: Euronext Paris S.A. ".

Extrait de la licence Dow Jones EURO STOXX 50[®] :

"L'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®] est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle. L'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®] et les marques déposées associées font l'objet d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à la Société Générale."

"Dow Jones EURO STOXX 50[®] est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation."

STOXX et Dow Jones n'ont d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®] et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Turbos.

STOXX et Dow Jones :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du Turbo qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Turbo ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du Turbo, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Turbo.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Turbo ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®].

STOXX & Dow Jones déclinent toute responsabilité relative au Turbo. Plus particulièrement,

- **STOXX et Dow Jones ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:**
- **Les résultats devant être obtenus par le Turbo, le détenteur de parts du Turbo ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®] et des données incluses dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®];**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®] et des données qu'il contient;**
- **La négociabilité de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®] et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;**
- **STOXX et Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50[®] ou les données qu'il contient;**
- **En aucun cas, STOXX ou Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et Dow Jones ont été avertis de l'existence de tels risques.**

Le contrat de licence entre la Société Générale et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs de parts du Turbo ou de tiers.

MODÈLE D'AVIS D'EXERCICE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(l'"Emetteur")

Les mots et expressions définis dans les termes et conditions des turbos à échéance ouverte (ci-après les "**Conditions**") des Bons d'Option "turbo" (les "**Turbos**") relatifs à la présente émission de Turbos auront les mêmes significations lorsqu'ils sont utilisés dans cet Avis d'Exercice (sauf mention contraire expresse).

Après avoir été complété, cet Avis d'Exercice doit être envoyé par le Teneur de Compte à l'Agent Financier et doit être reçu par l'Agent Financier avant 10h00 du matin (heure de Paris). L'Agent Financier vérifiera avant 10h00 du matin, heure de Paris ce même jour, que les Turbos ont été irrévocablement crédités sur le compte de l'Agent Financier indiqué ci-dessous.

Tout Avis d'Exercice qui ne sera pas complété conformément aux Conditions sera considéré comme nul. En particulier :

- le nombre de Turbos mentionné dans cet Avis d'Exercice devra être égal au nombre minimum de Turbos exerçables ou à un multiple entier de ce nombre minimum. Si le nombre de Turbos indiqué dans l'Avis d'Exercice est inférieur au nombre minimum de Turbos exerçables (ou si ce n'est pas un multiple entier de ce minimum), l'Avis d'Exercice sera réputé être nul et non avenu.
- le nombre de Turbos devra être crédité en totalité sur le compte de l'Agent Financier,
- le transfert des Turbos doit avoir lieu franco de paiement en faveur du compte de l'Agent Financier (**adhérent 176, nature de compte 51**) détenu auprès d'Euroclear France.

AGENT FINANCIER : Société Générale – Tours
Société Générale OPER/TLP/PRI – 17 cours Valmy –
92987 Paris La Défense Cedex – téléphone 01 42 13
76 09 – fax 01 42 13 32 23 - SWIFT :
SOGEFRPPHCM OPER/TLP/PRI

I – REFERENCES DES TURBOS

Type de Turbos : Turbos Call / Turbos Put (les "Turbos")

Sous-jacent des Turbos :

II – A COMPLETER EN MAJUSCULES

FORM OF EXERCISE NOTICE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(the "Issuer")

Words and expressions defined in the terms and conditions of the open-end turbos (hereinafter the "**Conditions**") of the turbo Warrants (the "**Turbos**") relating to the present issue of Turbos shall have the same meanings where used herein (unless the context otherwise requires).

When completed, this Exercise Notice must be sent by the Warrant Account Holder to the Warrant Agent and must be received by the Warrant Agent before 10.00 a.m. (Paris time). The Warrant Agent shall verify, before 10.00 a.m. (Paris time) on such day, that the Turbos have been irrevocably credited to the account of the Warrant Agent below.

Any Exercise Notice which is not duly completed in accordance with the Conditions shall be deemed to be null and void. In particular :

- the number of Turbos specified in this Exercise Notice must be equal to the minimum number of Turbos exercisable or to an integral multiple. If the number of Turbos specified in this Exercise Notice is less than the minimum number of Turbos exercisable (or is not an integral multiple of this minimum number), the Exercise Notice shall be deemed to be null and void.
- the total number of Turbos exercised must be credited to the account of the Warrant Agent.
- the transfer of the Turbos must be made free of payment on the account of the Warrant Agent (**member 176, account 51**) held by Euroclear France.

WARRANT AGENT : Société Générale – Tours
Société Générale OPER/TLP/PRI – 17 cours Valmy –
92987 Paris La Défense Cedex – téléphone 01 42 13
76 09 – fax 01 42 13 32 23 - SWIFT :
SOGEFRPPHCM OPER/TLP/PRI

I - REFERENCES OF THE TURBOS

Type of Turbos : Call Turbo Warrants / Put Turbo Warrants (the "Turbos")

Underlying of the Turbos:

II – TO COMPLETE IN CAPITAL LETTERS

Nom du Teneur de Compte :

Name of the Warrant Account Holder :

Adresse du Teneur de Compte :

Address of the Warrant Account Holder :

N° Tél. du Teneur de Compte :

Tel N° of the Warrant Account Holder :

N° Fax du Teneur de Compte :

Fax N° of the Warrant Account Holder :

Interlocuteur à contacter :

Contact name :

Nous déclarons par les présentes exercer irrévocablement les Turbos mentionnés ci-dessous conformément aux dispositions des Conditions :

We irrevocably exercise the above mentioned Turbos in accordance with the Conditions :

- Nombre de Turbos exercés

- Number of Turbos exercised

- Code mnémorique

- Mnemonic code

- Code ISIN

- ISIN code

- Code commun

- Common code

- Compte espèces à créditer de tout montant dû, du fait de l'exercice des Turbos (soumis à déduction de tous Taxes et Droits payables)
(le compte en question ne peut être situé aux Etats-Unis)

- Cash account to which any amount due in respect of the exercise of the Turbos (subject to the deduction of any Taxes, Duties and Expenses payable) should be credited
(such account must be located outside the United States of America)

Nous confirmons avoir transféré les Turbos franco de paiement sur le compte de l'Agent Financier, adhérent 176, nature de compte 51.

We confirm to have transferred the Turbos free of payment to the account of the Warrant Agent, member 176, account type 51.

Déclaration de non-ressortissant des Etats-Unis :

Certification of non-US beneficial ownership :

Je, soussigné, certifie / Nous, soussignés, certifions [*] que la personne exerçant les Turbos visés par le présent Avis d'Exercice, ou toute personne pour le compte de laquelle les Turbos sont exercés, n'a pas la qualité de ressortissant des Etats-Unis (au sens défini ci-dessous) ou n'est pas une personne se trouvant aux Etats-Unis (au sens défini ci-dessous).

The undersigned hereby certify [*] that neither the person exercising the Turbos referred to in this notice, nor any person on whose behalf the Turbos are being exercised, is a U.S. person (as such term is defined below) or a person within the United States (as such term is defined below).

Aux fins de cette déclaration, l'expression "Etats-Unis" comprend les territoires, possessions et autres dépendances assujettis à la juridiction des Etats-Unis d'Amérique et l'expression "ressortissant des Etats-Unis" signifie toute personne qui est (i) une personne physique ressortissante ou résidente des Etats-Unis; (ii) une société de capitaux ou de personnes ou autre entité régie par les lois des Etats-Unis ou d'une subdivision politique des Etats-Unis, ou ayant son principal établissement aux Etats-Unis; (iii) tout patrimoine ou fiducie assujetti à l'impôt fédéral américain sur le revenu, quelle que soit la source de

For purposes of this certification, the term "United States" includes the territories, the possessions and all other areas subject to the jurisdiction of the United States of America, and the term "U.S. person" means any person who is (i) an individual who is a citizen or resident of the United States; (ii) a corporation, partnership or other entity organised in or under the laws of the United States or any political subdivision thereof or which has its principal place of business in the United States; (iii) any estate or trust which is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income; (iv) any trust if a court within the United States is able to exercise

ses revenus; (iv) toute fiducie dont l'administration est soumise à la supervision d'un tribunal des Etats-Unis, et dont les décisions importantes sont contrôlées par un ou plusieurs administrateurs ayant la qualité de ressortissants des Etats-Unis; (v) un fonds de pension au bénéfice des salariés, dirigeants ou gérants d'une société de capitaux ou de personnes ou autre entité décrite à la rubrique (ii) ci-dessus; (vi) toute entité organisée principalement en vue d'investir dans des participations minoritaires, et dont 10 pour cent de la propriété ou davantage sont détenus par des personnes décrites aux rubriques (i) à (v) ci-dessus, si cette entité a été constituée principalement dans un but d'investissement par ces personnes, dans un fonds commun de placement dont l'opérateur n'est pas soumis à certaines obligations de la Partie 4 des règlements de la CFTC en raison du fait que ses participants ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis ; ou (vii) tout autre "ressortissant des Etats-Unis" ("*US person*", au sens défini dans le Règlement S (*Regulation S*) pris en application du *Securities Act* ou dans les règlements adoptés en vertu du *Commodity Exchange Act*).

Je comprends / Nous comprenons [*] que ce formulaire est requis en application de la législation américaine sur les titres et les marchandises. Dans l'hypothèse où ce formulaire pourrait se révéler pertinent dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative, je vous autorise / nous vous autorisons de manière irrévocable à produire ce formulaire ou une copie à toute partie impliquée dans cette procédure.

[*] *supprimer la mention inutile*

Date

Signature du Teneur de Compte

primary supervision over the administration of the trust and if one or more United States trustees have the authority to control all substantial decisions of the trust; (v) a pension plan for the employees, officers or principals of a corporation, partnership or other entity described in (ii) above; (vi) any entity organised principally for passive investment, ten per cent. or more of the beneficial interests in which are held by persons described in (i) to (v) above if such entity was formed principally for the purpose of investment by such persons in a commodity pool the operator of which is exempt from certain requirements of Part 4 of the CFTC's regulations by virtue of its participants being non-U.S. persons; or (vii) any other "U.S. person" as such term may be defined in Regulation S under the Securities Act or the regulations adopted under the Commodity Exchange Act.

I/We understand [*] that this notice is required in connection with certain securities and commodities legislation in the United States. If administrative or legal proceedings are commenced or threatened in connection with which this notice is or might be relevant, we irrevocably authorise you to produce this notice or a copy thereof to any interested party in such proceedings.

[*] *Delete as appropriate*

Date

Signature of the Warrant Account Holder